



DECISION N° 2023-447

Marché de prestations artistiques avec publicité et mise en concurrence préalables dans le cadre de la 10e édition de la Semaine des droits des femmes du 6 au 10 mars 2023

Direction Cohésion Citoyenne

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu les articles L 2122-23 et L 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et /ou Conseillers Municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Vu les articles L.2123-1 et R. 2123-1-3° du Code de la commande publique (CCP), relatif aux procédures adaptées.

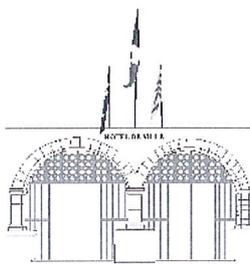
Considérant que la Ville de Perpignan prévoit des animations artistiques, spectacles, concerts et réalisations artistique dans le cadre de la 10^e édition de la Semaine des droits des femmes du 6 au 10 mars.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De conclure un marché de prestations de service pour les actions artistiques avec animations musicales, concerts et activités artistiques dans le cadre dans le cadre de la 10^e semaine des droits des femmes du 6 au 10 mars 2023, pour un montant total de **1 650 € TTC** répartis comme suit :

- **1 / Réalisation d'un documentaire photos vidéos** pour la présentation de la direction de la Cohésion citoyenne de la Ville de Perpignan, pour un montant de 1 000 € TTC, réalisé et produit par l'association RealTV66, 4 impasse de la Muga, 66000 Perpignan ;



- **2 / Prestation de yoga** proposé dans le cadre de la journée anniversaire des droits des femmes sous forme d'ateliers parents / enfants à la Maison de quartier Saint-Martin, organisés le matin et l'après-midi à destination d'un public familial, pour un montant de 120 € TTC, par Chloé Thomas, 24 avenue du Général de Gaulle, 66000 Perpignan ;
- **3 / Auto-maquillage** par Lisa Michaux Scozzafave, maquilleuse professionnelle, 13 rue Ernest Lavisse, 66000 Perpignan, pour un montant de 250 € TTC. Cet Atelier est animé au sein de la Maison de quartier La Diagonale du Vernet pour deux groupes de 5 personnes sur 3 heures, le 10 mars 2023, dans le cadre de la *Semaine des droits des femmes* ;
- **4 / Art plastique** par Sophie Culot de l'association Aracabes, 20 rue des Romarins, 66330 Cabestany, pour un montant de 280 € TTC. Deux ateliers d'art plastique (atelier de marionnettes à destination des parents et enfants et atelier de modelage, argile pour les mamans) de 15 personnes sont organisés au couvent des Minimes ce 8 mars 2023 afin de faciliter les échanges et travailler sur les représentations avec les familles.

Soit un total de 1 650 € TTC.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **21 AVR. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230421-171965-AU-1-1

Accusé reçu le : **21 AVR. 2023**

Affiché le : **21 AVR. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

